



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**530 - Soutien à l'enseignement  
supérieur et à la recherche**

**530 - Enseignement supérieur et recherche -  
Propositions financières - Budget Primitif 2018**

**Rapport n° CD/2017/075**

**Service Chef de file :**

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Depuis près de vingt ans, aux côtés des acteurs locaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Département s'est engagé à hauteur de près de 70 M€ en faveur de projets visant à contribuer au rayonnement de l'Université. A ce jour, le solde de ce soutien s'élève à 21 M€, dont 11,8 M€ relèvent de projets inscrits au Plan Campus.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental des inscriptions budgétaires pour 2018 concernant le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche en l'inscrivant dans une dynamique globale d'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire les crédits de paiement nécessaires en Investissement au niveau des lignes budgétaires réservées aux projets pour lesquels un mandatement est prévu conventionnellement.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	53010	F	Enseignement supérieur et recherche	289 113,00	243 000,00	243 000,00
D	53010	I	Enseignement supérieur et recherche	9 984 610,63	0,00*	5 776 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>10 273 723,63</b>	<b>243 000,00</b>	<b>6 019 000,00</b>

\*Lors du vote du budget primitif 2017 les subventions d'investissement étaient centralisées sur une ligne unique au niveau de l'axe 605.

Le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'accompagnement du tissu économique vers l'innovation constituent des enjeux majeurs pour l'avenir des bas-rhinois. Aux côtés des autres collectivités, le Département du Bas-Rhin participe, depuis le début des années 90, à l'effort public en ce sens.

La qualité des établissements d'enseignement supérieur et des équipes de recherche (plus de 60 000 étudiants, 5 000 chercheurs dans plus de 200 laboratoires, 4 Prix Nobel en activité) constituent un des atouts du territoire bas-rhinois (3<sup>ème</sup> pôle scientifique français, nombreux domaines de recherche d'excellence).

La concurrence nationale, européenne et mondiale peut rapidement remettre en cause les positions établies.

La mobilité étudiante croissante, le renouvellement des générations d'enseignants chercheurs, la concentration des moyens sur les pôles d'excellence reconnus à l'échelle européenne et internationale, les évolutions institutionnelles et la densité

de l'environnement proche (celui du Rhin Supérieur) représentent autant d'enjeux et d'opportunités décisives que le Département continuera à accompagner, en mettant en avant les priorités suivantes :

- le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire,
- le rapprochement avec l'économie locale,
- le développement des territoires,
- l'émergence de projets partenariaux initiés dans le champ des compétences départementales (prévention sanitaire, insertion, culture, promotion des langues régionales, etc.).

Le soutien départemental s'inscrit pour l'essentiel dans les grandes contractualisations pluriannuelles conclues avec l'Etat : Contrat de Plan Etat-Région, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne, Programme d'Investissements d'Avenir, Plan Campus.

Près de 90 % des financements concernés constituent des subventions d'investissement. Ainsi, le Département a mobilisé depuis 2009 près de 70 M€ de crédits sur des projets en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A ce jour, la somme des engagements en cours du Département s'élève à 21,3 M€, dont 11,8 M€ concernent des opérations inscrites au Plan Campus, en faveur de l'amélioration de la vie étudiante (restructuration de la cité universitaire Paul Appell, site de l'Hôpital Civil et construction du Studium Maison de l'étudiant-Learning Center à Strasbourg). La mise en œuvre opérationnelle de ces dernières est proposée dans le cadre d'une convention de financement adossée en 2016 à la convention de site de l'Opération Campus conclue en 2010.

Il est proposé qu'à l'avenir les interventions du Département aux côtés des établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans des partenariats qui comporteront des contreparties au bénéfice des territoires bas-rhinois et de leurs habitants, contreparties qui pourraient prioritairement prendre la forme d'engagements concrets des établissements d'enseignement supérieur dans des domaines cohérents avec les compétences et priorités du Département, à l'instar du projet EUCOR Entrepreneurship relatif au développement de l'esprit entrepreneurial.

Il est proposé que ces formes innovantes de coopération, définies en concertation avec la nouvelle équipe dirigeante de l'UNISTRA et sur la base d'une évaluation des besoins du Département, fassent l'objet d'une convention partenariale Département/UNISTRA. Celle-ci, sur la base d'un diagnostic des ressources et besoins des parties, définirait les grands axes de travail, en particulier dans le champ des formations qualifiantes et de l'accès à l'emploi, les engagements et acteurs mobilisés ainsi que le mode de gouvernance de ce partenariat. Des propositions en ce sens seront soumises le moment venu à l'approbation de l'Assemblée Plénière.

## **53010 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

### **• Subventions de fonctionnement**

Dans le contexte de la loi du 4 juillet 1990, le Département du Bas-Rhin s'est engagé par voie de conventionnement conclue avec l'Etat le 24 décembre 1991 à contribuer annuellement au fonctionnement de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Strasbourg, devenue en 2013 l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Strasbourg (ESPES), rattachée à l'Université de Strasbourg.

L'établissement a pour mission d'assurer la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Il accueille aussi les étudiants en licence bénéficiant d'un emploi d'avenir de professeur.

Conformément à la convention précitée, le montant de la subvention départementale est révisable annuellement en fonction du taux d'évolution de la dotation globale de

fonctionnement des Départements. Un crédit prévisionnel de 243 000 euros est proposé pour 2018, calibré au regard de la contribution 2017 qui s'établit à 242 470 €.

Il est précisé que la loi NOTRe n'a pas modifié ces dispositions, de sorte que la possibilité pour le Département d'apporter son soutien au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche demeure, en application de l'article L.216-11 du Code de l'éducation.

- **Subventions d'investissement**

S'agissant des investissements, l'avenant à la convention Opération Campus de 2016 récapitule l'échéancier annuel des contributions des partenaires financiers au projet, sur la période 2016 à 2023. Le montant total des crédits nécessaire pour faire face aux engagements sur l'exercice 2018 s'élève à 2,5 M€. Ils concernent les opérations Paul Appell (lancement des travaux) et Studium Center (démolition de la bibliothèque Blaise Pascal et reconstruction).

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du pôle d'administration publique PAPS-PCPI sur le site des Hospices Civils de Strasbourg, pour lequel des anomalies structurelles avaient été constatées en 2014 entraînant l'arrêt du chantier, a engagé, en accord avec l'expertise, des travaux de réparations et de confortement, relançant ainsi la construction et les appels de fonds, soit 3 237 000 € en 2018 pour le Département.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 2 novembre 2017, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions d'inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires au budget primitif pour 2018 de l'axe d'intervention 530 – Enseignement supérieur et recherche, telles que précisées dans le rapport.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY